



PROJET D'ÉTABLISSEMENT DE L'E.A.J.E « LES PETITS CANAILLOUX ».

PROJET D'ACCUEIL

DESCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT

1/ INFORMATIONS GÉNÉRALES :

1.1. LE GESTIONNAIRE

- Nature juridique :

La Caisse d'allocations familiales du Calvados, organisme de droit privé, investi d'une mission de service public. Elle mène une politique d'action sociale en faveur de l'ensemble des familles avec une attention particulière envers celles confrontées à des difficultés.

Un service d'action sociale établit des procédures conformément aux réglementations législatives et administratives. Il accompagne les équipes dans l'application de celles-ci ou lors de difficultés éventuelles.

La Caf du Calvados entend lutter contre les inégalités, prévenir les exclusions et favoriser l'intégration et la cohésion sociale.

Elle gère 7 structures Petite Enfance dont 5 sont implantées dans différents Centres sociaux de la CAF à Caen, Hérouville St Clair et Lisieux en co-financement avec les villes respectives.

- Adresse : 8, avenue du 6 juin Caen 14000
- Téléphone : 02.31.30.90.40 et 02.31.30.90.58
- Mail : nicolas.lebecque@cafcaen.cnafmail.fr et coordinatrice : odile.hulot@caf14.caf.fr

1.2. LA STRUCTURE

Établissement d'accueil du jeune enfant de la Caisse d'allocations familiales de type collectif

- Nom de la structure : EAJE "Les Petits Canailoux"
- Adresse : Rue Anne Morgan 14500 VIRE NORMANDIE
- Téléphone fixe : 02.31.67.69.85 Téléphone portable : 06.26.82.74.84.
- Mail de la responsable EAJE : audrey.eigle@caf14.caf.fr

TRAME PROJET D'ÉTABLISSEMENT DE L'EAJE

Il comprend un projet d'accueil, un projet éducatif et un projet social et développement durable.

Il inclut la charte nationale du jeune enfant et prochainement la charte de soutien à la parentalité.

Il doit être affiché, ainsi que ces annexes, dans l'établissement.

Un exemplaire est tenu à la disposition des familles.

Il doit être communiqué à la demande des familles inscrites ou ayant fait l'objet d'une demande.

Le règlement de fonctionnement doit être signé par la famille.

CARACTÉRISTIQUES FONCTIONNELLES

2. DESCRIPTION DU TYPE D'ÉTABLISSEMENT

- Horaires d'ouverture : Le multi accueil est ouvert du lundi au vendredi de 7h45 à 18h
- Fermetures : La structure est fermée les jours fériés, les deux premières semaines d'Août, une semaine fin décembre ainsi qu'une journée pédagogique/an et 1 journée pour l'Assemblée Générale du personnel
- Capacité : Le multi accueil peut accueillir jusqu'à 24 enfants simultanément (18 réguliers en journée continue – 6 en occasionnel demi-journée)
- Agrément : Il est modulé en fonction des horaires et des périodes comme suit :
En période « hors vacances scolaires » :

Horaires	7h45 à 8h45	8h45-12h15	12h15 à 13h30	13h30 à 17h30	17h30 à 18h
Nombre d'enfants	10	24	18	24	10

En période de « vacances scolaires » (y compris l'été):

Horaires	7h45 à 8h45	8h45-12h15	12h15 à 13h30	13h30 à 17h30	17h30 à 18h
Nombre d'enfants	10	20	16	20	10

Périodes de fermetures :

De manière exceptionnelle, une fermeture peut être décidée sur certaines journées ou en cas de force majeure : motif sanitaire, formations collectives, intempéries, grève etc.

2.1 MODALITÉS D'ACCUEIL

- Ages des enfants accueillis : Les enfants peuvent être accueillis dès 10 semaines et jusqu'à 6 ans (en règle générale jusqu'à leur entrée à l'école)
- L'équipe, ses missions, compétences professionnelles mobilisées :

L'équipe se compose de :

- 1 éducatrice de jeunes enfants, directrice de la structure
- 6 Auxiliaires de puériculture
- 1 agent de collectivité

● Les actions menées en matière d'analyses de pratique, de formation ou par l'apprentissage

Un temps d'analyse de pratique professionnelle est proposée à raison de 2h, 4 fois par an en équipe complète, animé par une psychologue d'un cabinet extérieur qui permet à l'équipe de réfléchir sur des questions autour de la posture professionnelle dans l'accueil de l'enfant et son quotidien.

Formations en interne avec les chantiers locaux, accès à des formations comme le langage des signes, l'accueil des enfant en situation de handicap...

Formations demandées par les professionnelles dans le cadre des entretiens annuels, pour permettre de monter en compétences et aider à remplir les objectifs posés.

● L'équipe pluridisciplinaire

Outre les 8 professionnelles qui interviennent auprès des enfants, il convient de préciser que cette équipe est accompagnée :

- Sur le plan administratif par l'agent administratif.
- Sur le plan médical par la référente santé de la CAF

● Durée et rythme d'accueil

L'arrivée du matin se fait entre 7h45 et 9h30. (sauf pendant la période d'adaptation nécessitant plus de souplesse.)

L'arrivée d'après-midi est possible de 13h30 à 14h30.

Les enfants en contrat régulier sont accueillis en fonction des besoins stipulés à l'inscription par les parents. L'amplitude horaire peut être de 7h45 jusqu'à 18h du lundi au vendredi, en journée continue ou en demi-journée.

Les enfants en contrat occasionnel sont accueillis soit en demi-journée (de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30).

● Continuité de direction

La continuité de la fonction de responsable est assurée en priorité par une auxiliaire de puériculture. En cas de difficulté, elle sollicite les cadres de l'Action Sociale du siège de la CAF.

Les modalités sont définies sur un document communiqué à l'ensemble de l'équipe et affiché au sein de la structure (bureau de la responsable)

- **Dispositions prises pour l'accueil d'enfants porteurs de handicap ou atteint d'une maladie chronique**

Les enfants porteurs de handicap ou atteints de troubles de santé, peuvent être accueillis. Pour que les conditions les plus adaptées et agréables possibles soient réunies : durée de l'accueil, formation du personnel, matériel spécifique ... une réflexion commune est engagée par les professionnels avec les parents. Un protocole d'accueil individualisé (P.A.I.) est alors établi entre la famille, la structure et le médecin traitant. Ce protocole permet à l'équipe de connaître les difficultés de l'enfant, les réactions et les comportements d'urgence à adopter si nécessaire. Parfois, des professionnels extérieurs (psychomotricien, kinésithérapeute, éducateurs spécialisés...) interviennent le temps de cet accueil. L'acceptation de la différence et l'esprit de tolérance est ainsi favorisée auprès des enfants et de leurs familles.

- **Actions proposées au soutien à la parentalité**

Pour favoriser les échanges et l'investissement des parents, plusieurs actions sont proposées. Tout d'abord, les parents sont invités à rentrer dans la structure pour une visite des locaux et ensuite pour le ou les premiers temps de familiarisation. Des temps de rencontres sont régulièrement proposés au cours de l'année.

Les parents qui le souhaitent sont invités à apporter leurs compétences personnelles ou professionnelles.

Les familles sont sollicitées pour leur participation éventuelle lors d'évènements festifs pour aider à l'encadrement de sorties. Elles sont sollicitées pour mettre à profit leurs éventuels talents artistiques et leurs connaissances sur des temps organisés auprès du groupe d'enfants.

Une réunion de début d'année en septembre est organisée afin d'expliquer le fonctionnement de la structure aux nouvelles familles, d'évoquer les projets pour l'année, de permettre de se rencontrer, d'échanger et d'exprimer leurs besoins en termes de soutien éducatif.

- **Propose des solutions d'accueil pour les enfants non scolarisés de moins de trois ans pour permettre : l'accès à l'emploi, de créer une activité, d'engagé dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle comprenant des périodes de formation initiale ou continue.**

La décision d'admission est de la responsabilité de la responsable en fonction des places disponibles. Une priorité est donnée aux enfants de familles confrontées à des situations difficiles ou d'isolement ainsi qu'aux salariés de la Ville de Vire, dans la limite de 5 places compte tenu du partenariat financier qui lie les 2 institutions, dans la mesure où aucun autre engagement n'a été pris vis-à-vis d'une autre famille.

- Elle doit être impérativement confirmée tous les mois par les parents, par téléphone, auprès de la structure au 02.31.67.69.85. A défaut, elle sera annulée sans préavis.

- Aucune exigence d'activité professionnelle pour les parents n'est retenue.
- Pour toutes les offres d'accueil, des rendez vous sont programmés pour la constitution du dossier administratif et l'organisation des temps de familiarisation.

Afin de répondre au mieux à leurs besoins, plusieurs formules sont proposées aux parents :

- L'accueil régulier avec contrat

L'enfant est accueilli de façon répétée selon un rythme prévu et organisé avec les parents sur plusieurs semaines. Le nombre d'heures par semaine est également transmis. Un contrat d'accueil est alors signé entre la structure et les parents (la facturation se fait au mois). Elle est dûe en totalité sauf cas particulier.

- L'accueil occasionnel

Il s'agit d'un mode d'accueil souple, selon les places disponibles dans la structure. L'enfant doit toutefois être préalablement inscrit dans l'établissement. La réservation des places se fait à la quinzaine. Il est préférable de réserver auprès de la responsable par téléphone ou directement au bureau. En son absence, il est possible de s'adresser aux auxiliaires des petits canailoux. Toute réservation est due, sauf cas particulier.

- L'accueil d'urgence

Il s'agit du cas où l'enfant n'a jamais fréquenté la structure et pour lequel les parents souhaitent bénéficier d'un accueil en "urgence", les besoins des familles ne peuvent pas être anticipés. Une inscription administrative est toutefois nécessaire.

Les parents en formation avec des horaires et jours variables peuvent bénéficier d'un contrat plus flexible pour s'accorder à leurs besoins, sans alourdir les tarifications. Ces contrats peuvent être mensuels, ou révisables plusieurs fois dans l'année, pour permettre les modifications de jours et horaires de présence.

Une attention particulière est portée aux familles monoparentales en recherche d'emplois, qui bénéficieront d'une priorité d'accueil en occasionnel lors d'entretiens d'embauche ou de formation professionnelle de courte durée.

3/ LES CONDITIONS D'ACCUEIL

- Le mode de calcul des tarifs et les éléments du contrat d'accueil

Un tarif horaire est calculé pour chaque enfant en fonction des ressources du foyer et du nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales.

Les parents s'engagent à régler la facture mensuelle par virement bancaire, chèque, par espèces ou Chèque emploi service universel (Cesu). Dans l'éventualité d'une difficulté passagère, les parents sont invités à rencontrer la responsable afin d'envisager ensemble la meilleure solution.

Déterminée d'après le barème émis par la CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales), la participation financière des parents correspond à une partie des frais d'accueil de leur enfant. Le reste en charge est assumé par la CNAF, la CAF du Calvados et la ville de VIRE.

La facturation aux familles est établie à partir d'une tarification à l'heure.

Elle correspond à un taux d'effort horaire appliqué au regard des ressources en année N-2 et du nombre d'enfants à charge (au sens des prestations familiales).

La présence dans la famille d'un enfant en situation de handicap permet d'appliquer le taux d'effort immédiatement inférieur.

Le taux d'effort s'applique dans la limite d'un plancher et d'un plafond ; il est révisé tous les ans par la Cnaf.

En l'absence de revenus, il est fait application du tarif plancher.

A défaut de justificatif des revenus perçus, la participation financière est calculée sur la base du prix plafond jusqu'à réception des documents, sans effet rétroactif.

Pour un accueil d'urgence ou un accueil au titre de l'aide sociale à l'enfance, le tarif moyen est appliqué. Il est réactualisé chaque année au 1er janvier

La participation financière demandée à la famille couvre la prise en charge de l'enfant pendant son temps de présence dans la structure:

Les repas, goûters et produits d'hygiène sont fournis par la structure

Tout le temps réalisé au-delà du contrat est facturé à la famille. Dès lors, toute demi-heure entamée est due.

- **Modalités d'encadrement retenue par le gestionnaire**

Les enfants seront accueillis en respectant l'encadrement suivant : 1 adulte pour 8 marcheurs, 1 adulte pour 5 non marcheurs.

- **Organisation de l'accueil**

L'accueil le matin se fait dès 7h45. Il est indispensable que 2 professionnelles diplômées Auxiliaire de puériculture sont présentes physiquement pour ouvrir et fermer la structure + la responsable Educatrice de jeunes enfants : 3 jours sur 5

3.1 INSCRIPTION :

- **Modalités d'inscription**

- Une demande de pré-inscription doit être effectuée par la famille.
- A l'issue d'un premier rendez-vous cette demande est positionnée, en respectant la chronologie.
- La décision d'admission est de la responsabilité de la responsable en fonction des places disponibles. Une priorité est donnée aux enfants de familles confrontées à des situations difficiles ou d'isolement ainsi qu'aux salariés de la Ville de Vire, dans la limite de 5 places, (compte tenu du partenariat financier qui lie les deux institutions) dans la mesure où aucun autre engagement n'a été pris vis-à-vis d'une autre famille.
- Elle doit être impérativement confirmée tous les mois par les parents, par téléphone, auprès de la structure (02 31 67 69 85). A défaut, elle sera annulée sans préavis.

- Aucune exigence d'activité professionnelle pour les parents n'est demandée. Il est cependant nécessaire de prévenir de tout changement, même provisoire.
- Pour toutes les offres d'accueil, des rendez-vous sont programmés pour la constitution du dossier administratif et le temps d'adaptation.

● **Documents à fournir :**

L'accueil de l'enfant ne peut se faire qu'après réception des documents suivants remis lors du rendez-vous d'inscription avec la responsable du multi accueil :

- le livret de famille ou un extrait d'acte de naissance originale
- attestation assurance responsabilité civile
- le numéro d'allocataire CAF ou MSA, ou l'avis d'imposition N-2 pour les familles relevant d'un autre régime
- si besoin, une copie du jugement de séparation concernant la partie justifiant de l'autorité parentale, des droits de visite et d'hébergement pour chacun des parents.
- La fiche d'inscription abellium signé des parents, stipulant les autorisations de sorties, les personnes autorisées à venir chercher l'enfant, et le droit à l'image (diffusion photos ou vidéos des enfants)

3.2 DISPOSITIONS SANITAIRES :

● **-Les modalités du concours du référent " Santé et Accueil inclusif " :**

- Qualification :

- Temps de présence : 30h par an soit 6h par trimestre

- Missions : Aider et accompagner l'équipe dans la compréhension et la mise en œuvre d'un Projet d'Accueil Individualisé élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec la famille.

Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale, associer les parents à ces actions.

Contribuer dans le cadre de la protection de l'enfance, en coordination avec le ou la responsable de la structure, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations

● **Modalités d'administration des médicaments :**

Il a été décidé avec le gestionnaire qu'AUCUNE ADMINISTRATION DE MEDICAMENTS ne sera autorisée pendant le temps d'accueil à la crèche, en dehors d'un PAI.

● - **Constitution du dossier médical :**

Les enfants peuvent être accueillis sous réserve que leur état de santé soit compatible, à tout moment avec un accueil en collectivité.

Documents à fournir lors de l'admission:

- le carnet de santé de l'enfant
- un certificat médical attestant des obligations vaccinales. Lorsqu'une ou plusieurs vaccinations obligatoires font défaut à la date de l'admission, l'enfant est admis provisoirement. Une présentation des documents précisant la réalisation des vaccinations devra être présentée dans les 3 mois.
- Un certificat médical, daté de moins de 2 mois, attestant de l'absence de toutes contre-indications à l'accueil en collectivité. Il doit être remis au moment de l'admission et au plus tard dans les 15 jours suivants l'admission.
- Les nouveaux enfants accueillis se verront proposés une visite médicale d'admission à leur arrivée, avec le médecin référent de la crèche. Cette visite est obligatoire pour les enfants de moins de 3 mois, et à destination en priorité des enfants allant dans la section des bébés ou avec des problématiques médicales (nécessité de rédiger un PAI, accompagnement sur une prise en charge à l'extérieur – PIPS – SESSAD...)
- Le numéro d'allocataire Caf ou Msa (Mutualité sociale agricole), ou l'avis d'imposition N-2 pour les familles n'ayant pas de numéro allocataire. En fournissant le numéro d'allocataire Caf, la famille autorise la responsable à accéder à leurs revenus via le logiciel " NIM'S". Il est entendu que seuls les éléments nécessaires au calcul de la participation financière sont accessibles sur ce logiciel agréé par la CNIL.
- Si besoin, une copie du jugement de séparation concernant la partie justifiant de l'autorité parentale, des droits de visite et d'hébergement pour chacun des parents.

● **Dispositions prises pour l'accueil d'enfants porteurs de handicap ou atteint d'une maladie chronique**

Conformément à l'article *L.214-1-1 du Code de l'action sociale et des familles et *R.2324-17 du Code de la Santé Publique, des mesures sont prises pour faciliter l'accès de ces enfants à la structure.

Au sein de l'EAJE, lorsque la situation se présente, la famille de l'enfant est reçue par la responsable de la structure (éducatrice de jeunes enfants) et par la référente santé (RSAI). Ensemble, ils réfléchissent sur l'aménagement possible dans la structure pour permettre l'accueil de l'enfant en fonction de ses besoins spécifiques. L'accueil doit être adapté à la structure, à son fonctionnement et sans être au détriment des autres enfants accueillis.

En fonction de la pathologie diagnostiquée, le PAI peut être établi avec la référente santé de la structure ainsi que le médecin qui suit l'enfant, notamment pour les maladies chroniques.

Le PAI permet de mettre en place les thérapeutiques nécessaires au temps d'accueil de l'enfant. L'équipe sera formée par la référente santé concernant les soins à effectuer.

Dans d'autres situations, un accompagnement peut être proposé aux parents vers des structures spécialisées : SESSAD, PIPS, PEA... . En effet, l'EAJE travaille en réseau avec les structures spécialisées du territoire notamment concernant les enfants souffrants de troubles du spectre autistique ou les troubles du comportement. Une prise en charge peut être effectuée pendant les

temps d'accueil de l'enfant, avec convention entre les 2 structures, permettant une intervention précoce auprès de l'enfant concerné, en attendant un diagnostic. Dans tous les cas, l'accueil de l'enfant sera spécifique en fonction du handicap ou de la maladie et sera réfléchi au cas par cas.

4/ LES FAMILLES : LEUR IMPLICATION et LEUR PARTICIPATION :

La structure donne une vraie place aux parents, ils ont la possibilité de rentrer physiquement dans les sections au quotidien, de participer aux ateliers parents-enfants, aux moments conviviaux organisés par l'équipe, aux sorties extérieures et aux événements qui rythment l'année.

De plus, pour le plein épanouissement de l'enfant, il est primordial de faire le lien au quotidien entre sa maison et la structure. L'équipe veille à favoriser la communication et le dialogue, au cours de l'inscription, pendant la période de familiarisation progressive précédant l'accueil définitif, et au quotidien, à chaque arrivée et chaque départ par les transmissions orales et écrites.

Les parents sont conviés chaque début d'année à une réunion d'informations collectives en présence de toute l'équipe du multi-accueil et du référent famille pour présenter la structure dans sa globalité. Ce temps permet aussi de connaître les grandes lignes pédagogique de la crèche, de parler du fonctionnement, de l'organisation des journées et d'échanger avec l'équipe.

Le projet pédagogique travaillé en équipe est accessible aux parents qui demandent à en prendre connaissance.

PROJET ÉDUCATIF

Il précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle et pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons.

ACTIVITÉS, RYTHMES, ET VIE QUOTIDIENNE

1/ MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA VIE QUOTIDIENNE :

- **Accueil au quotidien**

La communication est un élément essentiel qui doit permettre aux membres de l'équipe de pouvoir prendre en charge l'enfant d'une façon optimale.

Lors des arrivées à la crèche ou à la halte-garderie un des membres de l'équipe se rend disponible afin d'échanger avec les familles sur l'état général de l'enfant. Il est important pour les professionnels de savoir si l'enfant a bien dormi, s'il a bien mangé ou s'il a été malade, etc.

Chaque information transmise à l'équipe enrichit la compréhension des comportements de l'enfant et d'adapter la prise en charge en fonction des observations réalisées durant l'accueil.

Ces échanges qui peuvent être rapides restent néanmoins nécessaires pour maintenir une relation de confiance entre l'équipe et les parents.

Durant ces ceux-ci les professionnels laissent aux familles la possibilité d'exprimer leurs interrogations, leurs ressentis par rapport aux différents comportements de leur enfant. Chaque membre de l'équipe se rend disponible pour répondre aux familles en demande de conseils.

Pour les enfants accueillis en journée continue, l'heure d'endormissement et de réveil, le déroulement du repas ainsi que le nombre de selles (particulièrement important pour veiller sur le transit des bébés) sont notés sur un cahier de liaison. Une case observation permet de communiquer avec chaque parent ou de transmettre un message puisqu'un membre de l'équipe présent le matin ne sera pas forcément là le soir au moment où l'enfant quittera la structure. C'est dans cette partie « observation » que sont notées les anecdotes, les progrès réalisés par l'enfant ou tout ce qui semble important à l'équipe de transmettre aux familles.

- **Temps de familiarisation et séparation**

Il s'agit d'une étape indispensable pour l'enfant. L'apprentissage de la séparation doit se faire en douceur car c'est un moment clé pour le bon déroulement de l'accueil. Chaque temps de familiarisation est décidé en fonction de l'enfant, de son expérience et son ressenti.

Il est important que les parents puissent expliquer à leur enfant ce qu'il pourra vivre chez « Les Petits Canailloux ». Même tout petit, avant l'acquisition du langage, un enfant écoute, ressent et comprend.

Généralement la première séance d'intégration dure 20 à 30 minutes, la fois suivante 45 minutes environ si tout s'est bien passé la fois précédente et ainsi de suite. Mais rien n'est figé, l'équipe s'adapte à chaque situation ! C'est au cours de ces temps que l'enfant va découvrir et s'habituer à de nouvelles personnes, de nouveaux lieux et aux autres enfants.

Il est conseillé d'apporter à ce moment un objet transitionnel comme le « doudou » de l'enfant, sa tétine ou tout autre vêtement avec l'odeur d'un parent ou objet rappelant la maison de façon à ce que la séparation soit moins difficile. Cet objet a le rôle de transition entre la maison et ce lieu où tout est nouveau et donc source d'inquiétude pour l'enfant. Il est le lien avec ses parents, et son environnement habituel dans lequel il se sent en sécurité. Cela peut l'aider à penser que l'accueil n'est que transitoire et qu'il va retrouver ensuite tous ses repères.

Il est primordial de conserver un rythme régulier dans la fréquentation de la structure, pour que l'enfant puisse garder des repères rassurants et ainsi investir pleinement les lieux.

Si le parent est en confiance et serein dans son choix de mode de garde, alors l'enfant sera en confiance et serein quant à la séparation.

Un planning de temps de familiarisation est expliqué et remis aux familles. En moyenne 6 temps sont programmées avec la famille, au minimum sur 2 semaines pour favoriser le bon déroulement de la familiarisation.

Les temps de familiarisation sont choisis avec les familles, en fonction de leur disponibilité et du fonctionnement du multi-accueil. Pour des raisons de fonctionnement, les adaptations ne se font pas pendant les heures de sieste de l'enfant, ni pendant les heures de déjeuners ou de goûters. Il faut que l'équipe soit en nombre suffisant pour que l'enfant ait un accueil le plus individualisé possible, surtout la première fois, pour permettre les échanges entre le parent et le professionnel référent de l'enfant.

Les horaires des temps de familiarisation sont établis de façon progressive, et sont données à titre indicatif. Le créneau réservé peut être modifié en fonction de l'évolution de l'enfant au sein de la structure. Nous nous donnons la possibilité de raccourcir ou rallonger le créneau décidé selon cette évolution, en informant et expliquant cette décision aux parents.

De même durant une période d'absence prolongée ou d'indisponibilité de l'enfant, l'équipe se laisse le choix de reprendre l'adaptation au début. Par ailleurs, les horaires sont établies au cas par cas, selon les disponibilités des parents, le rythme de l'enfant.

Ces créneaux sont à confirmer auprès des professionnels de la section. Il est rappelé aux parents la nécessité de respecter ces horaires et surtout d'être réguliers et rigoureux dans le suivi des temps d'adaptation.

Lors du premier temps de familiarisation, Les parents sont présents sur le groupe afin que leur enfant puisse observer tout en restant sécurisé par la présence de son et ses parents. L'auxiliaire référente de la section prend un temps avec les parents, pour récolter un maximum d'informations utiles sur leur enfant pour mieux le connaître et le prendre en charge de façon la plus individualisée possible. Une "fiche enfant" est remplie avec ces informations, elle est accessible à toutes les professionnelles qui vont prendre en

charge l'enfant et actualisée à chaque changement. Cette fiche peut être transférée si l'enfant change de section, pour avoir une connaissance plus fine de l'enfant par les nouveaux référents de la section.

Un espace spécifique est proposé aux parents au sein du bâtiment leur permettant d'attendre durant la période des temps de familiarisation. Durant ce temps, l'équipe du centre peut être à même de mettre en place un accompagnement des familles si nécessaire.

- **Séparation**

Les parents sont invités à prévenir leur enfant qu'ils vont les quitter quelques temps et qu'ils vont revenir les chercher. Ces « aux revoirs » sont primordiaux car les départs en catimini trahissent la confiance que l'enfant a envers l'adulte. Il est aussi demandé d'éviter les allers et retours inutiles où l'enfant pourrait comprendre à tort alors que l'on vient le chercher. Si les parents ont besoin d'être rassurés ou s'ils souhaitent savoir comment se passe cette première séparation, il est possible de téléphoner quelques minutes après avoir confié l'enfant.

Lors d'une séparation difficile le matin, la professionnelle peut prendre un temps de câlinage avec l'enfant, et déléguer l'accueil des autres parents à une collègue. Il est important que cette relation individuelle se mette en place et que l'enfant sente la disponibilité de la professionnelle pour lui. Si les séparations difficiles deviennent quotidiennes alors que l'enfant est déjà adapté à la structure depuis longtemps, il convient d'en parler en équipe afin de trouver ensemble la posture à adopter et peut être rencontrer les parents pour comprendre d'où vient cette difficulté.

La notion de référente sur l'accueil est importante dès le début de l'accueil de l'enfant, cette « mission » plus individuelle favorise les échanges avec les parents ainsi que la relation de confiance.

L'objet transitionnel (doudou, tétine, vêtement du parent...) doit être mis à disposition de l'enfant, pour qu'il puisse y avoir accès de façon autonome s'il y en éprouve le besoin. Des jeux et activités libres sont mis à disposition de l'enfant. La baie vitrée offre une occasion supplémentaire de dire au revoir à son parent, petit rituel qui peut être mis en place pour sécuriser l'enfant. De même quand le parent revient, l'enfant peut le voir de cette même fenêtre. Il est aussi indispensable de sécuriser la relation avec l'adulte.

- **Temps et espace de repos**

➤ *Le sommeil chez les petits Canailloux*

Le sommeil est un besoin physiologique fondamental pour tout être humain et encore plus pour les tout-petits. Chaque enfant a plus ou moins besoin de temps de repos. L'équipe respecte ces différences car cela est primordial pour le bien-être et le développement harmonieux de chacun. La crèche halte-garderie compte ainsi 4 petits dortoirs qui contiennent 4 à 5 lits. Les enfants peuvent y être associés en fonction de leurs besoins respectifs et habitudes.

Les enfants accueillis en crèche ont un lit attribué en début d'année. Cela contribue à donner des repères, à créer un cadre sécurisant pour un sommeil de qualité.

Les enfants accueillis en halte-garderie peuvent être couchés dans un dortoir. Les plus grands sont allongés sur des couchettes dans la grande salle d'activité et se reposer sans être dérangés. Les enfants ne sont pas réveillés sous le prétexte d'une activité, de l'heure du goûter.

Une personne a la charge de la surveillance effective et constante des enfants afin de pouvoir réagir sur un temps court.

Les échanges avec les familles sur le rythme de leur enfant favorisent une prise en charge la plus proche entre la maison et la crèche halte-garderie. Ils permettent aussi de s'adapter aux évolutions et d'ajuster la prise en charge en fonction des différentes périodes de vie de l'enfant. Si l'enfant en a besoin, son doudou ou sa tétine lui est donné pour dormir de façon à le rassurer pleinement.

- **Change et soins**

Les changes sont faits régulièrement, en fonction des besoins de l'enfant (certains sont en capacité de dire quand la couche est remplie) mais aussi ritualisée : avant le déjeuner, au lever de sieste et après le goûter. Ainsi les couches des enfants sont changées au minimum 3 fois dans la journée ce qui permet de vérifier l'intégrité de la peau du siège, particulièrement sensible en cas de port de couche, et contribue au bien-être de l'enfant. Pour prévenir les irritations du siège, les changes sont faits, en accord avec la référente santé et information aux parents, avec du savon de Marseille liquide et de l'eau à l'aide de gants de toilette à usage unique.

Les soins particuliers (lavage de nez, lavage des yeux) sont effectués avec du sérum physiologique en unidose jetable. Aucun traitement ne sera donné à l'enfant, ni même les pommades pour soulager les érythèmes fessiers ou les collyres traitants pour les conjonctivites. Recommandé par la référente santé, une pâte à l'eau peut être appliquée sur les fesses de l'enfant en cas d'érythèmes.

Tous les gestes d'hygiène au quotidien, sont appris à l'enfant, pour favoriser son autonomie. Le lavage des mains a lieu de façon ritualisé avant chaque repas et après chaque passage aux toilettes. En cas d'épidémie, le lavage des mains est fait de façon plus intensive (à l'arrivée dans la crèche, après chaque activité, et au lever de sieste). Le mobilier est adapté à l'enfant et lui permet d'être autonome.

Le change d'un enfant est un moment important de sa vie quotidienne. L'objectif principal est d'assurer l'hygiène de la peau ainsi que son confort et son bien-être. Les enfants sont normalement changés durant leur temps de présence dans la structure. Mais si leur présence est brève, il est vérifié si cela est nécessaire ou pas.

Ces temps contribuent à la création d'une relation de confiance entre l'adulte et l'enfant. Ils sont propices à l'éveil, à la communication ainsi qu'à l'apprentissage de l'autonomie. Toutes les fois où cela est possible et selon les envies et les capacités de l'enfant, les professionnels lui propose de collaborer : enlever ou remettre un vêtement, prendre sa couche et plus tard, tirer la chasse d'eau...Les plus petits sont motivés par l'exemple des plus grands qui vont sur le pot ou les toilettes.

Chaque enfant est unique et cette acquisition se fait selon son propre rythme. Il est recommandé de ne pas imposer cet apprentissage à l'enfant avant que son développement psychologique et physiologique le lui permette. L'équipe respecte ceci et encore une fois échange au maximum avec les parents sur ce sujet pour que tout se passe pour le mieux.

Il est demandé aux parents de transmettre les informations nécessaires pour permettre la bonne continuité de cet apprentissage dans la structure et de laisser un nombre de changes suffisants pour ne

pas mettre l'enfant et les professionnelles en difficulté. L'équipe propose de façon régulière aux enfants d'aller aux toilettes, cela peut se faire de façon ritualisée et ludique pour permettre à l'enfant ensuite de vivre son activité ou son jeu sans avoir à penser sa "problématique toilette".

- **Goûter, repas**

Le déjeuner et le goûter sont servis sur le temps d'accueil de l'enfant.

Les repas sont fournis par le prestataire extérieur ANSAMBLE. Les repas sont livrés chaque jour en liaison froide. Un protocole HACCP, pour permettre la réchauffe dans les meilleures conditions d'hygiène, a été mis en place. Il est porté à connaissance de toute l'équipe, cependant, un agent de collectivité est directement impliqué sur ce poste. En son absence, les auxiliaires sur le groupe sont amenés à la remplacer. Le mobilier (frigo, étuve etc...) sont vérifiés régulièrement pour permettre la livraison des repas dans les meilleures conditions.

L'approche pédagogique concernant l'alimentation est individualisée. Le temps du repas doit rester un temps convivial et de plaisir. Petit ou grand, l'enfant qui n'a pas faim ne sera pas forcé. Le repas est proposé mais jamais imposé.

Les repas et les goûters sont inclus dans le prix de l'accueil ainsi que les couches et les produits d'hygiène.

A travers les repas et la nourriture les enfants en bas âge apprennent à utiliser tous leurs sens tel que le goût, l'odorat ou encore le toucher. Ils vont découvrir de nouvelles saveurs, différentes textures et odeurs.

Les enfants inscrits en crèche et en journée continue mangent ensemble au sein de la structure. C'est l'occasion d'appréhender certaines règles importantes qui font non seulement partie de la vie en collectivité mais qui sont aussi tout simplement des règles de savoir-vivre en société. Les plus petits mangent dans une chaise haute alors que les plus grands se retrouvent tous ensemble autour de la table.

Les comportements diffèrent d'un enfant à l'autre mais il n'est pas rare qu'un enfant refuse de manger un aliment à la maison alors qu'il va le manger au sein de la crèche et vice versa. Il faut proposer un aliment au moins une dizaine de fois à un enfant avant d'en conclure qu'il n'aime pas. Les choix des enfants sont respectés et aucun n'est forcé de manger ce qu'il ne souhaite pas. Il peut être fatigué, souffrant ou ne pas avoir un gros appétit. Dans ce cas, parfois, le repas est proposé un peu plus tard.

Au cours de ces temps, les notions de politesse (s'il te plaît, merci...) sont abordées. C'est aussi l'occasion pour eux de découvrir certaines petites frustrations comme rester assis et patienter. Mais c'est surtout un moment convivial où les enfants échangent entre eux.

Pour les bébés qui prennent encore un biberon, c'est un temps important créant une relation privilégiée et individuelle entre l'enfant et le professionnel. C'est bien confortablement installé dans les bras de l'adulte, dans un fauteuil, que cet instant est partagé.

Les laits 1^{er} et 2^{ème} âge étant bien spécifiques à chaque enfant, la crèche n'est pas en mesure de les fournir. L'eau de source cependant est fournie.

Par conséquent, la famille devra dans la mesure du possible, fournir un biberon au nom de l'enfant et la boîte de lait (non entamée) qui resteront à la crèche pendant 1 mois après l'ouverture de la boîte.

AUCUN biberon préparé à l'avance ne sera accepté et donné pour des raisons d'hygiène et de sécurité alimentaire.

Le lait maternel est accepté. Il doit être conservé selon des règles strictes.

Le goûter est choisi par l'équipe sur des critères d'équilibre alimentaire et occasionnellement de nouvelles découvertes gustatives. Il est le plus souvent composé d'un laitage (yaourt, fromage blanc aromatisé avec du sirop, petits suisses) et d'une compote de fruits en proposant différents parfums. Pour les plus grands et selon les saisons, des morceaux de fruit (pomme, banane, poire, nectarine, etc.) favorisent l'appréhension de nouvelles textures. Et pour terminer, un petit gâteau ou morceau de brioche est donné. La boisson proposée régulièrement est de l'eau mais lors des temps festifs (anniversaires, fêtes) du jus de fruits peut-être ponctuellement proposé.

Les ateliers cuisines sont aussi des moments importants puisque les enfants confectionnent un gâteau qui est mangé durant le goûter.

Les échanges avec les parents sur les difficultés, les progrès, les comportements autour du repas sont importants. Ils contribuent à agir de façon cohérente à la maison et chez « Les Petits Canailloux » dans l'intérêt de l'enfant.

- **Espaces réservés aux activités**

Autour du livre : contes, histoires, chants et comptines :

Le livre détient une place privilégiée dans la vie des « Petits Canailloux ». A différents moments de la journée, des histoires sont lues aux enfants, soit en relation privilégiée et individualisée, soit en petits groupes.

L'intérêt de la familiarisation précoce avec le livre aide l'enfant lors de ses futurs apprentissages lorsqu'il sera scolarisé. Ils manifestent tous un réel intérêt pour les histoires et c'est en cela que l'utilisation importante de livres devrait contribuer à leur donner le goût de la lecture. Dès leur accueil, les enfants ont accès à l'« objet » livre où la manipulation libre est proposée toute la journée.

La familiarisation à l'écoute du langage écrit est un atout complémentaire pour l'apprentissage du langage oral. En effet, tous les temps du quotidien sont des opportunités pour offrir un bain langagier aux enfants.

En utilisant le livre, les enfants apprennent à écouter et ils développent leur imaginaire. Les nombreux supports (livres, Cd, diapositives, kamishibai) abordent différents thèmes et enrichissent le vocabulaire des enfants tout en évoquant des sujets qui les touchent

de près (propreté, arrivée d'un petit frère, visite chez le médecin, etc.). La lecture d'histoires est aussi selon les thèmes choisis, l'occasion de rêver, d'imaginer et de s'approprier différents moments (Noël, Pâques, les saisons, etc.). La répétition des histoires leur permet de mémoriser. Le livre est un support très riche. Il est apprécié des enfants qui prennent plaisir à écouter l'histoire mais aussi à regarder les images. Les enfants peuvent reconnaître ce qu'ils voient sur les images et ressentir différents sentiments en fonction des histoires racontées.

.Peinture, coloriage, collage, pâte à modeler, jeux de manipulation (graines, puzzles), jeux d'encastrement, etc. :

Ces activités semi-dirigées ne sont pas obligatoires, elles sont proposées et non imposées aux enfants. A travers différents gestes que sont peindre, attraper, coller, colorier, etc. les enfants développent leur préhension (motricité fine). Ils apprennent à tenir un crayon ou un pinceau, à repérer l'espace.

Ils intègrent petit à petit la notion de règles et de consignes. Ils découvrent de nouvelles matières, les différentes couleurs et plusieurs techniques comme la peinture à l'éponge, à la brosse, avec les doigts, etc.

Ils ont la possibilité de développer leur imaginaire en utilisant les différentes techniques. Toutes leurs productions sont utilisées pour décorer la structure et remises au parent au départ de l'enfant.

Ces activités sont principalement réalisées le matin puisque l'après-midi le temps de sieste rend difficile l'organisation de ces activités.

Les membres de l'équipe petite enfance attachent beaucoup d'importance à diversifier les propositions afin d'aborder un maximum de techniques tout en respectant les choix et les activités préférées.

.Parcours de motricité, vélos, camions, jeux extérieurs

Les enfants développent ici leurs capacités physiques en intégrant selon leur âge différents gestes. Ils apprennent ainsi à grimper, ramper, courir, rouler, pédaler, etc.

Toutes ces notions vont leur permettre d'intégrer progressivement la notion d'espace ainsi que de schéma corporel. Ils prennent conscience des limites de leur corps ainsi que de l'espace dans lequel ils évoluent.

L'ouverture au monde extérieur est un autre point essentiel abordé chez « Les petits Canailoux ». Pour y répondre, des intervenants, choisis pour leurs compétences spécifiques conduisent des ateliers d'éveil en collaboration avec les professionnels de la structure.

Le jeu libre ou jeu symbolique :

Ce type de jeu est primordial pour les enfants puisqu'il leur permet de développer leur imaginaire en revivant des situations vécues ou observées précédemment.

Le jeune enfant découvre le jeu symbolique à travers la dînette, les jeux avec les poupées, les jeux de petites voitures, etc. Il va très souvent reproduire « à sa façon » des comportements observés et ainsi développer sa personnalité. Ce jeu de mimétisme est très riche et permet aussi aux enfants de créer de véritables relations avec leurs camarades. Ils se grandissent et jouent à faire comme si...

Le rôle de l'équipe est de veiller à ce que ces jeux se déroulent dans de bonnes conditions en apportant un regard sécurisant de façon qu'ils puissent jouer en se sentant en sécurité.

Les jouets sont renouvelés régulièrement au sein de la structure pour leur offrir de nouvelles choses à découvrir le plus souvent possible. Les jouets sont accessibles aux enfants, ils peuvent se servir et utiliser chaque jeu comme il le souhaite. Lors de la fin d'un temps de jeu, les enfants sont sollicités et accompagnés pour le rangement.

.Les activités avec des intervenants extérieurs

.L'éveil musical

1 fois par mois une séance d'éveil musical est proposée au sein de l'établissement.

L'intervenant propose une thématique différente à chaque fois, de façon à découvrir de nouvelles chansons ou encore différents instruments de musique. Les enfants participent activement et les parents sont invités à participer aux séances pour partager ce moment de découverte.

Aussi, une intervenante enseignante de musique du Conservatoire de Musique de Vire vient proposer aux enfants quelques séances par an sur une période précise afin de proposer de l'éveil musical

Les objectifs sont multiples :

Découverte des différents instruments de musique et des différents styles musicaux,
.Assimilation de différents gestes de motricité, coordination des mouvements, notion de rythme,
.Écoute et attention.

Les enfants apprécient particulièrement ces animations et le fait de faire appel au même intervenant leur permet d'évoluer en confiance et donc de profiter au maximum de ces séances.

. L'éveil corporel

- .Des séances d'éveil corporel sont également menées par une intervenante psychomotricienne. Dans le cadre de cette animation, les objectifs sont :
- .Permettre aux enfants de découvrir les capacités de mouvement de leur corps,
- .Evoluer sur différents rythmes avec de la musique et explorer de nouveaux gestes.
- .Les enfants se défoulent alors tout en évoluant dans un cadre sécurisé et réfléchi. Ce temps permet aussi un échange entre les professionnelles de la petite enfance et une spécialiste du développement moteur. Grâce à cette mutualisation des pratiques, de nouvelles actions peuvent ainsi émerger selon les besoins des enfants. L'équipe des petits Canailoux proposent également une ouverture sur le monde extérieur par le biais de différentes animations ou activités en dehors de la structure.

- **Dispositions prises pour l'éveil artistique et culturel**

Le multi-accueil propose la mise en place d'ateliers d'éveil autour de la sensorialité de façon régulière avec des professionnelles extérieures qui interviennent dans le domaine de la musique, de l'expression corporelle, des contes et des arts plastiques.

L'appel à des intervenants extérieurs permet à la fois d'offrir aux enfants l'expertise d'intervenants dans leur domaine de compétence et à la fois un travail en lien entre l'équipe et les intervenants. Comprendre les objectifs des activités et savoir les mettre en place vient enrichir la formation de l'équipe.

Une fois par mois, les enfants par petits groupes assistent à une intervention, en alternant l'éveil moteur et sensoriel et l'éveil musical (contes, son, toucher, expression corporelle).

Les objectifs visés par ces animations sont les suivants :

- Développer la participation active de l'enfant dès ses premières semaines, par l'éveil des sens, base du projet pédagogique.
- Découvrir divers instruments, sonorités, et rythmes par l'écoute et la manipulation,
- Affiner la coordination des mouvements,
- Savoir écouter l'autre et son environnement (la musique traduit les émotions qui sont en lien avec l'imaginaire)
- Développer une certaine sensibilité chez les enfants.
- Permettre l'expression de sentiments à travers l'éveil corporel,
- Prendre conscience et affiner la connaissance de son corps
- Développe l'estime de soi et le respect de chacun

Par l'activité, l'enfant stimule tous ses sens cognitifs et sensoriels : motricité fine, odorat, toucher, ouïe, rapport aux autres, limites, langage, mémoire, émotions, estime de soi, grâce aux différents supports proposés (regarder, toucher, entendre, goûter, sentir...)

Depuis mars 2025, un artiste en résidence vient dans la structure, dans le cadre du projet « babil ». Ce projet validé par la commission DRAC-CAF permet à l'artiste de venir rencontrer les enfants

toutes les 2 semaines et faire des expériences sonores avec des objets détournés du quotidien pour en finalité fabriquer une boîte à sons géante.

- Le projet éducatif en lien avec la “Charte nationale d’accueil du jeune enfant” et les 10 grands principes

1. L’accueil du jeune enfant doit répondre aux spécificités de sa situation.

L’enfant est accueilli dans sa globalité, dans la diversité des situations qu’il rencontre et qu’il vit (maladie, handicap, séparation des parents, multiculturalité....) La structure garantie à l’enfant un environnement attentif qui prend en compte sa singularité. L’ensemble de l’équipe est formé à l’accueil de l’enfant dans sa globalité et avec ses particularités. Dans les prises en charge spécifiques (enfant en situation de handicap par exemple), la référente de l’enfant accueilli est présente aux réunions avec la responsable et ses parents et éventuellement les autres professionnels gravitants autour de l’enfant. Cela a pour but d’échanger avec eux sur les observations au quotidien au sein de la crèches. Ainsi, la famille a une connaissance complète du projet de soin de l’enfant et une communication facilitée avec les différents acteurs (elle peut demander des conseils, des recommandations par rapport à la pathologie de l’enfant, ou encore questionner les professionnelles sur l’évolution attendue.)

2. Un accueil de qualité doit respecter la spécificité du développement global et interactif du jeune enfant, dans une logique de prime éducation.

La crèche, dans son accueil respecte le propre rythme de l’enfant, sans pression ni sur stimulation. L’enfant est au cœur de l’observation attentive des professionnelles, pour lui proposer, par la suite, des jeux, et des activités en accord avec son développement et ses compétences. Un des piliers du projet pédagogique des p’tits loups est d’aider l’enfant à grandir dans son autonomie. On va favoriser les temps d’apprentissage dès qu’on en a la possibilité pour que l’enfant puisse faire seul (tenir la cuillère pour les repas, enlever seul les opercules, boire au verre sans bec, habillage, déshabillage, ranger ses affaires dans son casier, aller au pot, monter sur le poste de change....) toujours avec le soutien et l’accompagnement de l’adulte, et en restant toujours dans un approche de co-éducation avec les parents.

3. La relation entre l’enfant et tous les adultes qui l’entourent se construit en confiance et clarté

L’approche prévenante à l’égard des familles est essentiel au p’tits loups. Les professionnelles sont formées pour avoir toujours une posture de non jugement par rapport aux familles accueillies. Les parents et les professionnelles partagent leur connaissance et leurs idées afin de s’enrichir réciproquement. La transparence dans notre travail est une priorité, il est essentiel que le parent puisse savoir tout ce qui concerne son enfant durant son temps d’accueil.

4. Un encadrement bienveillant, sécurisant, pluriel, ludique et ouvert sur le monde favorise la confiance en soi en les autres et en l’avenir.

La crèche a pour mission d’aider l’enfant à grandir, avec ses capacités d’empathie, de communication, d’imitation et ses 5 sens. Les 5 sens sont le point central du projet pédagogique des petits canailoux, les activités proposées vont toujours être mis en lien avec les sens de l’enfant, dans un souci de stimulation et d’éveil. Cet environnement riche permet d’élargir la palette affective, culturelle, sociale et intellectuelle

de l'enfant. Aussi chaque enfant est entouré avec précaution, bien traitance, et attention prévenante de la part des professionnelles des petits canailoux.

5. L'art, la culture, les échanges interculturels permettent à l'enfant de construire sa place dans un monde qu'il découvre.

L'art et la culture permettent à l'enfant de construire sa sensibilité, son rapport au monde, sa créativité, son expression personnelle, ce qui contribue au libre et plein développement de son identité. C'est pourquoi, dans le cadre du projet babil, un projet avec un artiste en résidence dans la crèche a vu le jour.

6. La nature joue un rôle essentiel pour l'épanouissement des enfants.

Être au contact de la nature, c'est apprendre à la connaître, à la respecter, et à l'aimer. De plus, les jeux en extérieur constituent d'excellents outils pédagogiques, permet le développement des apprentissages. C'est pourquoi, au quotidien, à la crèche, on va favoriser les sorties en extérieur quel que soit le temps. Pour ce faire, nous sollicitons les parents pour que des bottes restent à la crèche et nous avons fait l'achat de capes de pluie pour permettre les sorties même les jours de pluie et pouvoir sauter dans les flaques d'eau, découvrir l'environnement dans le respect de la nature et suivre aussi le cycle de la vie, avec le cycle des saisons. Observer la nature à toute époque de l'année à travers la cour de la crèche, permet à l'enfant de s'imprégner du temps qui passe, de faire vivre les saisons. Concrètement voir les arbres bourgeonner, fleurir et perdre leurs feuilles, observer les insectes sur les feuilles, se déplacer, permet à l'enfant de prendre conscience de la diversité qui l'entoure. Nous avons aussi confectionné cette année des boules de graisse pour les oiseaux ; Ainsi ils viennent à n'importe quelle saison se nourrir dans la cour de la crèche.

7. La lutte contre les stéréotypes sexistes est un enjeu essentiel dès la prime enfance.

Une attention particulière est demandée aux professionnelles pour ne pas transmettre des stéréotypes de comportement lié au sexe de l'enfant, de manière précoce. En effet, il est essentiel que les enfants puissent prendre conscience de leur identité de petite fille et de petit garçon, sans intérioriser les stéréotypes de genre.

L'enfant a besoin d'être valorisé pour ce qu'il est, en tant que personne, pour ses compétences, et non pour son rôle habituellement attribué à chaque genre. Comme dit précédemment, les jeux sont proposés à tous sans stéréotype de genre (dinette, petites voitures, coin poupées, chaque enfant peut y accéder quel que soit son sexe). Les déguisements sont de même accessibles à tous.

8. Les modes d'accueil doivent offrir un environnement sain, garantissant tant la sécurité de l'enfant que les conditions de déploiement de son éveil.

Les normes relatives aux EAJE doivent être appliquées avec discernement toujours en vue du bien être et du bon développement de l'enfant. La structure veille à garantir un environnement sain par la propreté des équipements, et la bonne qualité de l'air intérieur. Un contrôle de l'air intérieur a lieu deux fois par an (une pendant la période de chauffage, l'autre sans chauffage) avec des relevés quotidiens sur une durée d'une semaine. Un agent de collectivité s'occupe du ménage des locaux, ainsi que de la désinfection des jouets, et du lavage du linge (bavoirs, serviettes, draps, gants, blouses de professionnelles...) Un protocole spécifique de ménage est mis en place dans la crèche,

en période « normale » et en période « épidémique ». Un contrôle des aménagements extérieurs a lieu régulièrement avec un suivi des mobiliers et leur entretien. Ces contrôles sont consignés dans un registre de sécurité .

9. Des modes d'accueil participatifs, évolutifs, et bien traitants, pour accompagner l'intelligence en mouvement des enfants.

Travailler auprès des tous petits nécessitent des temps de réflexion en équipes, de documentation, de supervision pour se nourrir mutuellement toujours dans l'intérêt de l'enfant. Des réunions d'organisation et de fonctionnement sont organisées (une fois par semaine) en équipe complète (une fois tous les 2 mois pour faire avancer nos pratiques dans l'accompagnement de l'enfant et de son éveil. En fonction des observations de chacune, et des transmissions des parents, des activités peuvent être proposées plus spécifiquement à un enfant pour permettre de développer plus finement une compétence en cours d'acquisition.

10. Des professionnelles qualifiées et en nombre suffisants sont la garantie première d'un accueil de qualité.

Toutes les professionnelles de la crèche ont acquis à une formation initiale professionnalisante et ont accès à la formation continue, pour faire évoluer les pratiques et être toujours à la recherche de la perfection. La base de connaissance doit être commune à l'ensemble des acteurs de la petite enfance. Cette année, les formations sont principalement centrées sur le développement psychomoteur de l'enfant mais aussi autour des questions de genres, de diversité, d'éveil artistique, culturel, de parentalité.

Au sein de la crèche, il y a toujours deux professionnelles présentes en binôme pour l'accueil des enfants. L'effectif de professionnelles ne saura être en dessous de 4 personnes (effectif minimum nécessaire pour garantir l'accueil du matin et du soir à deux professionnelles minimum). Le respect des effectifs auprès des enfants est essentiel. A ce jour , 6 professionnelles Auxiliaires de puériculture et 1 éducatrice de jeunes enfants interviennent auprès des enfants

- En lien avec la charte du soutien à la parentalité :

La nouvelle **charte nationale de soutien à la parentalité**, qui s'inscrit dans le cadre de la réforme des services aux familles, lancée au printemps 2021, identifie ainsi huit principes directeurs applicables aux actions des services de soutien à la parentalité :

- Reconnaître et valoriser prioritairement les rôles, le projet et les compétences des parents : les interventions s'appuient sur les ressources et capacités des parents ;
- S'adresser à toutes les familles quels que soient la situation familiale, le milieu social, l'environnement, le lieu de résidence, la présence d'un handicap ou les références culturelles ;
- Accompagner les parents en intégrant dans cette démarche toutes les dimensions et l'ensemble du contexte de la vie familiale ;
- Proposer un accompagnement et un soutien dès avant l'arrivée de l'enfant et jusqu'à son entrée dans la vie adulte ;

- Respecter les principes d'égalité entre les femmes et les hommes dans la parentalité et au sein de la sphère familiale ;
- Permettre à chaque parent d'occuper, dans la mesure du possible, sa place dans le développement de l'enfant ;
- Proposer des interventions diverses (collectives ou individuelles, dans des lieux dédiés, itinérants ou au domicile...) accessibles à toutes les familles sur l'ensemble du territoire et respectueuses des principes de neutralité politique, philosophique, et confessionnelle ;
- Garantir aux personnes qui recourent à une action de soutien à la parentalité que les bénévoles ou professionnels qui interviennent dans ce cadre : ont une compétence ou bénéficient d'une formation dans ce domaine ; et disposent de temps de partage d'expérience et d'analyse des pratiques.

Les situations familiales individuelles peuvent être évoquées et réfléchies en équipe pour apporter aux parents un accompagnement pertinent et soutenant, sans jugement, et toujours dans l'intérêt de l'enfant et sa famille.

Des rendez vous peuvent être proposés aux parents avec la responsable de la structure (éducatrice de jeunes enfants) et l'auxiliaire de puériculture « Référente de l'enfant » afin de prendre en compte leurs besoins dans leurs parentalité et leur apporter conseils et accompagnement.

1/2 LE PERSONNEL :

- Qualification et compétences

Les professionnel(le)s de la petite enfance veillent à la santé, la sécurité, au bien-être et au développement physique, psychique, affectif, cognitif et social des enfants qui leur sont confiés.

Ils/Elles contribuent à l'éducation des enfants accueillis dans le respect de l'autorité parentale, ainsi qu'à l'inclusion de toutes les familles et tous les enfants particulièrement celles et ceux confrontés à la pauvreté et à la précarité.

Ils /elles mettent en œuvre l'accueil inclusif des familles et enfants présentant un handicap ou atteints de maladies chroniques. Une attention particulière est portée au cas des enfants en situation de handicap

Ces professionnel(le)s favorisent la conciliation par les parents de jeunes enfants de leurs temps de vie familiale, professionnelle et sociale, notamment pour les personnes en recherche d'emploi et engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et les familles monoparentales.

Ils/elles concourent à la recherche d'une grande égalité entre les femmes et les hommes, et respectent les principes établis par une charte nationale pour l'accueil du jeune enfant, prise par un arrêté du ministre chargé de la famille.

Ils/elles constituent un service de soutien à la parentalité, en apportant écoute, conseils, informations et plus généralement tout accompagnement dans leur rôle premier d'éducateur de leur enfant, ou à favoriser l'entraide et l'échange entre parents. Tout cela en respectant les principes établis par la charte nationale du soutien à la parentalité.

L'éducatrice de jeunes enfants assure la fonction de directrice de l'établissement .

Ses missions sont principalement :

- De s'assurer que les missions et les obligations imparties à l'établissement par la réglementation, sont respectées,
- D'élaborer le projet d'établissement, le projet pédagogique, le règlement de fonctionnement et de veiller à leur mise en œuvre et actualisation,
- D'organiser la continuité de la fonction de direction,
- D'effectuer les plannings du personnel,
- D'animer et soutenir le travail d'équipe,
- De rendre compte de son action et du fonctionnement au responsable de centre.
- De veiller à la sécurité des enfants et d'alerter la hiérarchie, notamment en cas d'incident,
- De veiller à l'aspect sanitaire des accueils (soins, médicaments, alimentation, observations particulières ...),
- De répondre aux questions plus spécifiques des parents concernant leur quotidien,
- De faire du lien avec la référente santé de la CAF notamment concernant les protocoles d'accueil individualisé (PAI), dans le cas d'accueil d'un enfant atteint d'une maladie chronique, ou d'un enfant en situation de handicap,
- D'administrer des traitements médicamenteux aux enfants sur ordonnance du médecin, dans le cadre d'un PAI uniquement.

Elle participe également au développement et à l'éveil des enfants en étant présente 2 jours par semaine auprès des enfants.

Les **auxiliaires de puériculture** sont chargées d'assurer les soins quotidiens et de mettre en place les activités adaptées à chaque tranche d'âge. Elles mènent des actions d'éducation, d'animation et de prévention qui contribuent à l'éveil et au développement des enfants dans le cadre du projet pédagogique. Elles ont une capacité d'observation des enfants, et échangent avec les parents autour de leur développement.

Un **agent de collectivité** est chargé de l'entretien des locaux, du matériel, des jouets et du linge de la structure. De plus, elle est formée spécifiquement sur la restauration en collectivité, a pour mission la prise en charge des repas : réception, préparation, réchauffe et distribution des repas, nettoyage et rangement. Elle assure également l'intégralité de l'entretien de tout le bâtiment.

- **Statut**

Actuellement, il y a 3 auxiliaires de puériculture en CDI, 5 agents en CDD (responsable, 3 auxiliaires de puériculture, 1 agent de collectivité).

- **Temps de travail**

4 professionnelles de l'équipe (éducatrice de jeunes enfants et auxiliaires de puériculture auprès des enfants travaillent 39h/semaine.

3 professionnelles de l'équipe (auxiliaires de puériculture et agent de collectivité) travaillent à 36 h/semaine,

1 professionnelle Auxiliaire de puériculture, mise à disposition de la ville en faveur de la crèche travaille à 35 heures depuis le 9 décembre 2024.

- **Modalités de recrutement**

Pour chaque professionnelle, un entretien préalable à l'embauche a été effectué, les diplômes nécessaires et exigés par la réglementation, sont demandés systématiquement ainsi qu'un extrait du casier judiciaire.

- **Modalités de continuité de direction**

En l'absence de la responsable EAJE, les auxiliaires de puériculture assurent la responsabilité totale de la structure.

Elles sont responsables de l'accueil des enfants et de leur famille, et doivent veiller à la sécurité, au bien-être et au respect de chacun. Elles s'occupe de l'accueil des enfants dans les sections (réservations-pointage -contrat).

Les auxiliaires de puériculture en continuité de direction sont garantes d'accueillir les familles, veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité, à l'état de santé physique et psychique des enfants.

En cas de besoin, c'est la coordinatrice Petite Enfance de la CAF qui pourra modifier ou élaborer les plannings du personnel, en respectant au maximum le roulement horaire et effectuer les factures. Elle est garante de la mise en œuvre du projet pédagogique et du respect du règlement de fonctionnement de la structure.

Le protocole de continuité de direction est affiché dans le bureau de la crèche.

Les tâches administratives sont gérées par l'agent administratif du bâtiment ou la coordinatrice Petite Enfance.

- **Modalités de fonctionnement de l'équipe**

Un roulement horaire avec des ouvertures et fermetures est mis en place.

Il y a 5 plages horaires différentes :

2 professionnelles à l'ouverture : 7h45

2 professionnelles à la fermeture : 18h15

2 professionnelles en horaires de « milieu » : soit 9h-17h

L'éducatrice de jeunes enfants effectue 2 ouvertures, 1 fermeture et 2 jours en heures journées

Seul l'agent de collectivité a un horaire fixe de 8h43-12h55/15h15-18h15

- **Les temps d'échanges, d'analyse de pratiques**

La crèche a mis en place depuis 2 ans un accompagnement de l'équipe à raison de 2h par trimestre avec l'intervention d'une psychologue pour des temps réguliers d'analyse de pratiques professionnelles. Pour ce faire, il est indispensable que toute l'équipe soit présente et totalement disponible sur ce temps. Ces échanges ont donc lieu en journée de 15h à 17h le vendredi, sans que les professionnelles aient la charge des enfants. Anoncé en amont aux parents, la structure est fermée de 14h45 à 18h 4 fois par an.

Les temps d'analyse de pratiques professionnelles de 2h sont mis en place dans la crèche avec l'intervention d'une psychologue. A chaque séance, une situation professionnelle au sein de la crèche est évoquée, réfléchi en équipe. La psychologue ne donne jamais de solutions, mais nous aide et nous soutien dans notre réflexion pour trouver les solutions, ou bien la démarche soutenante auprès de l'enfant ou son parent. Ces temps d'analyse de pratique permettent aussi à l'équipe d'échanger sur leurs pratiques professionnelles, sans jugement, et dans l'écoute attentive du groupe. Cela enrichi les échanges et nous donne l'occasion de partager nos connaissances, nos compétences et de les mettre en commun. Les échanges en dehors du groupe d'enfants et en équipe favorisent l'approfondissement dans la réflexion, en allant plus loin, en recherchant posément et sereinement les solutions, l'équipe gagne en compétence dans l'analyse et la compréhension des situations et d'accueil.

- **Formation continue**

Chaque professionnelle a accès à une formation continue. Les choix de formation sont demandés durant l'entretien annuel d'évaluation, et validé par la responsable de la crèche et la coordinatrice petite enfance.

De plus, durant l'année 1 journée pédagogique est organisée autour d'une thématique, qui permet de faire avancer nos pratiques et aussi parfois de réactualiser notre projet éducatif et pédagogique. Ces journées sont en commun avec toutes les autres structures de la CAF qui accueillent des jeunes enfants.

Des chantiers locaux de formation peuvent aussi être proposés sur des thématiques particulières, dans le cadre de plan nationaux (plan pauvreté). Ces formations sont proposées à l'ensemble de l'équipe, mais seul 1 à 2 professionnelles peuvent y participer pour des soucis de fonctionnement de la structure.

- **Accueil des stagiaires et apprentis**

Les demandes de stages sont envoyées par mail avec CV et lettre de motivation à la responsable EAJE. En fonction des dates et des places disponibles, un retour est donné à la stagiaire avec

possibilité d'accueil ou non. En cas de retour positif, un rendez-vous avec la Responsable de l'EAJE est proposé, ce qui permet une visite de la structure, et une organisation du stage sur le lieu (tuteur, objectifs de stage, horaires...) Durant le stage, l'étudiant sera encadré par une tutrice de stage qui est responsable de transmettre ses connaissances et faire évoluer le stagiaire en compétence. A l'issue, un bilan de stage sera fait avec la Responsable de l'EAJE et la tutrice de stage et le stagiaire, pour remplir le livret et échanger sur le stage dans son ensemble, les positionnements et les appréciations. Durant le stage, le multi accueil peut s'entretenir avec l'école responsable de l'élève, pour faire remonter des observations.

- **Modalités d'échanges avec les partenaires (Le gestionnaire, la PMI, Les autres structures)**

Le partenariat au sein de l'EAJE est important car il fait vivre les projets de la crèche et permet de mettre en lien les différents acteurs. Il participe aussi de la prise en charge globale de l'enfant et de sa famille, comme par exemple sur les questions de la santé avec la PMI, ou la référente santé de la crèche.

La Responsable de l'EAJE est dans les échanges avec le gestionnaire, la PMI, et les différentes instances institutionnelles mais aussi dans des missions d'éducatrice de jeunes enfants dont le champ d'action est orienté vers le pédagogique. Elle sera donc dans les échanges avec les partenaires dans ce cadre (bibliothèque, Relais Petite Enfance, réseau parentalité, Conservatoire et autres structures de la ville participantes du même projet...).

Depuis 3 ans, les professionnelles de la crèche co-animent avec les animatrices du Relais Petite Enfance mais aussi le SESSAD et le Conservatoire, des ateliers en faveur des jeunes enfants et de leurs parents dans le cadre de la Semaine Nationale de la Petite Enfance : ateliers sensoriels et comptines signées (langage des signes)

1/4 LES LOCAUX :



REZ DE CHAUSSEE

CSC de VILLE
 Rue Amélie 100
 44500 VILLE
 France - Nantes
 Plans réalisés par Les Sources et Stéphane LEHAYE Tél. 02 31 30 40 81

Gestion du Patrimoine & Logistique
 8, avenue du 814 Juin
 44023 CAEN Cedex 9
 Tél. 02 31 30 90 90 Fax. 02 31 50 19 32



La structure petite enfance a été totalement rénovée et réaménagée en mai 2008. Cette rénovation a été réalisée en concertation avec l'équipe et les familles. La conciliation entre des critères permettant la sécurité physique et affective des enfants, une ergonomie de travail pour le personnel, et un accueil chaleureux et favorisant la communication entre les parents et l'équipe, a été recherchée dans ce nouvel aménagement.

Dans l'entrée de la crèche halte-garderie se trouvent des casiers nominatifs pour les enfants étant accueillis à la journée et régulièrement. Cet espace permet de stocker leurs changes et effets personnels. Pour les enfants inscrits en accueil ponctuel des petits paniers avec une étiquette au prénom de l'enfant sont à disposition pour ranger les affaires (change, doudou, etc.)

La grande salle de vie est composée de plusieurs endroits comme le coin poupées, l'espace dînette, le coin lecture, le parc des bébés ou encore les tables servant aux repas et goûters. Les enfants peuvent y évoluer en totale sécurité sous le regard des membres de l'équipe.

Une deuxième grande pièce sert de salle d'activité et de motricité. C'est aussi une opportunité de décloisonner le groupe d'enfants accueillis en plus petits effectifs.

Quatre dortoirs sont disponibles pour y associer les enfants en fonction de leurs rythmes et leurs temps de sommeil. La salle de change est composée de 4 toilettes adaptées aux enfants et cloisonnés ainsi que d'un lavabo à leur hauteur.

Le jardin, attenant directement à la structure est un des éléments importants de l'aménagement. Les enfants y découvrent et y exercent les joies des jeux moteurs à l'extérieur (toboggans, vélos, bac à sable). Il est entièrement clos. Les enfants sont les petits jardiniers d'un mini potager.

La décoration des locaux est constamment renouvelée en fonction des activités manuelles proposées aux enfants qui sont ensuite exposées au sein de la structure.

1/5 LA PLACE DES FAMILLES ET LEUR PARTICIPATION A LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT OU DU SERVICE

- Implication des parents dans les activités pour les enfants

Pour le plein épanouissement de l'enfant, il est primordial de faire le lien au quotidien entre sa maison et la structure.

La responsable et son équipe veillent à favoriser la communication et le dialogue :

- Au cours de l'inscription,
- Au cours de la période de familiarisation progressive précédant l'accueil définitif,
- Au quotidien, à chaque arrivée et chaque départ par les transmissions orales et écrites,
- Par des affichages ou au cours de réunions,
- Dans le cadre d'ateliers parents/enfants,
- Au cours des différentes sorties organisées vers des lieux culturels ou autres partenaires de la petite enfance,
- Pour favoriser les échanges et l'investissement des parents, plusieurs actions sont proposées. Tout d'abord, les parents sont invités à rentrer dans la structure pour une visite des locaux et ensuite pour le ou les premiers temps de familiarisation des temps de rencontres sont régulièrement proposés au cours de l'année.
- Les parents qui le souhaitent sont invités à apporter leurs compétences personnelles ou professionnelles. Les familles sont sollicitées pour leur participation éventuelle lors d'événements festifs ou pour aider à l'encadrement de sorties.
- Une réunion de "début d'année" est organisée au début de chaque année scolaire où les parents peuvent exprimer leurs besoins en termes de soutien éducatif.
- Le projet pédagogique travaillé en équipe est accessible aux parents qui demandent à en prendre connaissance

➤ La sortie annuelle

L'accueil quotidien d'enfants implique pour leur bien être et leur adaptation réussie à la collectivité, d'établir une relation de confiance réciproque entre les parents et les professionnelles. Celle-ci se développe avant tout chaque jour, pour autant il est primordial de pouvoir proposer des moments différents, des temps à part qui viennent rompre avec ce quotidien, des espaces qui vont mettre en lien les familles et l'équipe dans un contexte différent.

La sortie annuelle offre un cadre propice à cet enjeu, elle favorise de plus sur le plan pédagogique et éducatif la possibilité de plonger les jeunes enfants dans un environnement souvent nouveau voire inédit pour certains.

➤ Les festivités de fin d'année (Décembre).

Afin de clore l'année de façon festive, le multi accueil propose un temps de spectacle pour les enfants, et un temps de partage et d'échanges convivial autour d'un goûter pour les parents avec leurs enfants.

- Réunion d'information pour les parents

A la rentrée de Septembre, une réunion d'information collective est proposée aux parents. L'objectif est de réunir les familles en présence de toute l'équipe du multi-accueil, de la coordinatrice petite enfance et du responsable du centre socio culturel, pour présenter la structure dans sa globalité.

Nous définissons le rôle de chacun au sein de la structure et du centre socio-culturel. Des informations générales concernant son fonctionnement sont données ainsi que les grandes lignes du projet pédagogique ou de son avancement.

Dans un deuxième temps, les projets du multi accueil proposés aux enfants et mis en place pour l'année sont présentés :

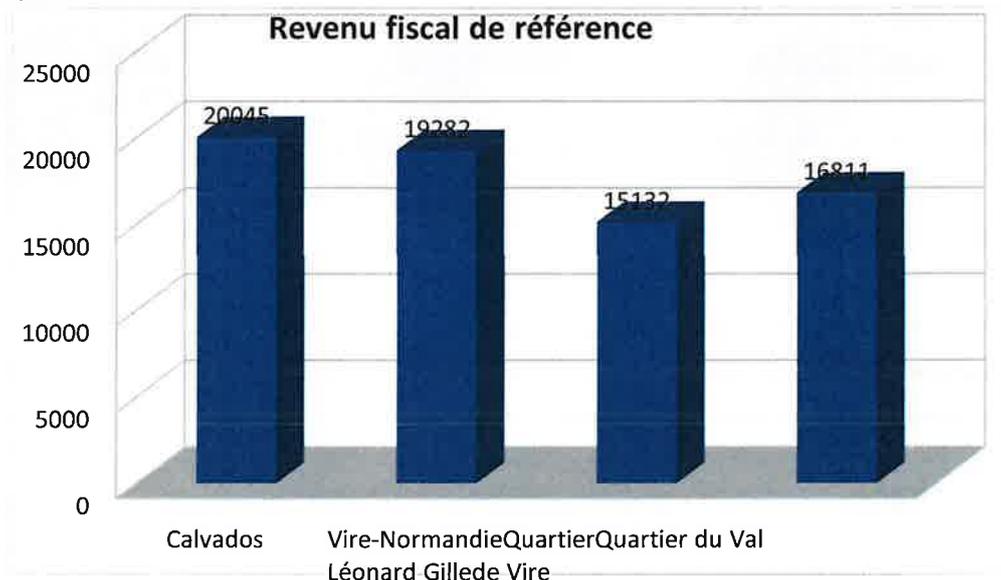
- Les ateliers d'éveil proposés par des intervenants extérieurs : éveil musical et artistique, à destination des enfants.
- La sortie de fin d'année en Juin et le carnaval de Mars, à destination des parents et des enfants pour favoriser la parentalité
- Le spectacle de Noël, avec un goûter parent-enfant convivial

La crèche met à disposition des familles le projet d'établissement ainsi que le règlement de fonctionnement.

DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES

- **LE REVENU FISCAL DE REFERENCE**

Le revenu fiscal de référence prend en compte l'ensemble des revenus des ménages qu'ils soient imposables ou non.



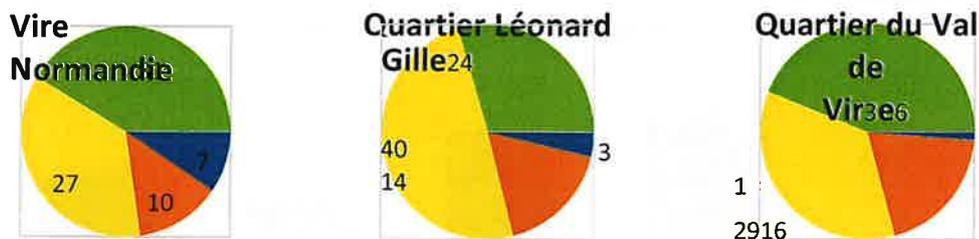
La population de Vire-Normandie a moins de ressources que l'ensemble des Calvadosiens, et cette différence est encore plus défavorable pour les habitants des quartiers de Léonard Gille et du Val de Vire.

- **L'ACTIVITE ET L'EMPLOI**

	CALVADOS	VIRE-NORMANDIE	QUARTIER LEONARD GILLE	QUARTIER DU VAL DE VIRE
Taux de chômage	13 %	12 %	23 %	23 %
Taux de temps partiels	19 %	18 %	16 %	26 %
Taux des temps partiels pour les femmes	29 %	28 %	26 %	35 %



Si Vire-Normandie est dans la moyenne départementale par rapport au taux de la population en situation de chômage, ce taux est deux fois plus important pour les actifs des quartiers Léonard Gille et du Val de Vire. Le taux de temps partiel est plus important pour les femmes sur l'ensemble du territoire et cela est encore plus accentué dans le quartier du Val de Vire.



Taux des cadres et professions libérales

Taux des employés

Taux des

ouvriers

Taux des retraités

Il y a moins de cadres, de professions intellectuelles et d'employé à Vire que dans le département. Les ouvriers et les retraités sont plus représentés. Les cadres et les professions intellectuelles sont proportionnellement moins représentés dans les quartiers, au profit des ouvriers et des employés. Le taux d'ouvriers à Léonard Gille est presque le double de celui du département. Les retraités sont plus représentés dans le quartier du Val de Vire.

• LE NIVEAU D'ETUDES

	CALVADOS	VIRE-NORMANDIE	QUARTIER LEONARD GILLE	QUARTIER DU VAL DE VIRE
Taux de scolarisation des 15-24 ans	68	62	40	49
Taux des 16-25 ans sans diplôme	30	40	45	39
Taux de population totale sans diplôme	35	43	53	51

Par rapport au département, le taux de scolarisation des 15-24 ans est inférieur à Vire et celui des jeunes et de la population totale sans diplôme est supérieur. Le manque de qualification est encore plus important dans les quartiers, en particulier pour celui de Léonard Gille.

• LES MINIMAS SOCIAUX

Les minimas sociaux visent à assurer un minimum vital à une personne et à une famille, en situation de précarité.

	CALVADOS	VIRE-NORMANDIE	QUARTIER LEONARD GILLE	QUARTIER DU VAL DE VIRE
Taux des ménages bénéficiant du RSA	12,3	12,5	24,9	20,5

Dont taux des ménages bénéficiant du RSA majoré	1,3	1,3	2,3	2,8
Taux des ménages qui perçoivent la prime d'activité	22,8	24,4	24,3	30,4
Taux des ménages dont le revenu est composé à 100 % de prestations	11,9	14,1	20,2	16,2
Taux des ménages percevant une aide au logement	52,4	57,2	76,9	73,3

Le taux de bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé est deux fois plus important sur le territoire de Vire que dans le département.

Ceux des ménages bénéficiant du Revenu de solidarité active (RSA) et du RSA majoré (personnes isolées avec des enfants à charge) sont aussi beaucoup plus importants dans les quartiers de Léonard Gille et du Val de Vire.

Le taux des ménages recevant la prime d'activité est plus important dans le quartier du Val de Vire.

Celui des ménages dont les prestations sont les seules ressources est supérieur dans les 2 quartiers, en particulier à Léonard Gille.

Les enjeux du projet social

Enjeu 1 : DÉVELOPPER L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT EN LUTTANT CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES ET EN AMÉLIORANT SON EFFICIENCE

L'OFFRE D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS

L'offre du multi-accueil, flexible dans les possibilités de réservation, permet de s'adapter aux besoins des parents. La fourniture des couches et des repas sont aussi des services apportés. Le calcul des tarifs, calculés en fonction des ressources de la famille, est un élément facilitant l'accès pour tous et contribue ainsi à la mixité sociale.

À partir du diagnostic de territoire et des observations sur le terrain, les membres de l'équipe du multi-accueil ont travaillé sur les objectifs d'un nouveau projet éducatif, puis sur les actes, postures et aménagements à mettre en œuvre pour les atteindre. Toutes les étapes ont été revues pour assurer un accueil respectueux de l'enfant et de sa famille, et ainsi favoriser son développement et son éveil. L'étude des moments clés de la vie de l'enfant dans la structure, comme l'adaptation, les repas, le sommeil, ont permis d'envisager de nouvelles prises en charge :

- la mise en place d'un document de liaison avec les parents pour connaître les habitudes de vie de leur enfant,
- la désignation d'une professionnelle référente pour accueillir l'enfant et suivre son développement,
- une organisation différente pour que le temps du repas soit plus harmonieux et source d'apprentissages,
- des meilleures conditions matérielles et pédagogiques pour assurer un repos à chacun,
- la possibilité pour les parents d'entrer dans les lieux de vie et ainsi faciliter les échanges et mieux prendre en compte leurs attentes et leurs besoins.

Une attention particulière est portée pour les familles rencontrant des difficultés, grâce à une écoute, des temps d'échanges en équipe, des orientations adaptées en utilisant les ressources internes comme le service du Siaf ou bien vers les partenaires du territoire.